

La transition démocratique : donner sa place au citoyen pour co-construire l'action publique

Pourquoi aller aussi vers une transition démocratique ? La citation de Jo Spiegel illustre la nécessité d'articuler la transition écologique, inscrite au cœur de notre projet politique avec une véritable transition démocratique.

La transition démocratique : une double nécessité

Mettre en œuvre une transition démocratique à l'échelle de notre territoire répond en effet à une double nécessité.

La première vise à répondre à la crise de la démocratie représentative, qu'illustre une abstention massive constatée lors des élections tant locales que nationales, en cherchant à promouvoir une citoyenneté active pour ré-intéresser les citoyen(ne)s à la chose publique.

La seconde consiste à accroître le pouvoir d'agir des citoyens, les logiques collaboratives et collective pour faire face aux grands défis liés au nouveau régime climatique, et à la grande descente énergétique qui vont nous imposer de construire ensemble la résilience de notre territoire et de mobiliser pour cela les compétences et les savoirs de chaque citoyens.

Expérimenter, partager, s'ouvrir à la discussion

Plus globalement, le projet d'aller vers plus démocratie, vers une démocratie plus ouverte, s'ancre dans la volonté d'expérimenter de nouvelles pratiques démocratiques dans les territoires, en imaginant des nouveaux modes de gouvernance plus transparents et qui associent davantage les citoyens aux décisions qui les concernent. En résumé, une démocratie ouverte est complémentaire d'une démocratie représentative, dont elle cherche à améliorer le fonctionnement par plus de transparence, de participation et de collaboration.

Mettre en œuvre la transition démocratique

Pour répondre concrètement à cette intention, nous allons nous appuyer sur différents outils de démocratie participative :

- Un bureau municipal ouvert qui réunit mensuellement l'ensemble des élus du groupe majoritaire et qui fonctionne selon un mode de gouvernance collégiale,

" Il n'y a pas de transition écologique sans transition démocratique. "

" Les territoires sont des lieux d'excellence pour croiser et mettre en action l'intelligence de tous les acteurs de la transition écologique : les habitants, les élus, les experts, les organisations syndicales, les associations, les entreprises. Le pays doit apprendre à se parler dans les territoires. "

Jo Spiegel , Maire de Kingersheim (Haut-Rhin).

- Un Comité Consultatif Citoyen, qui fonctionne de manière indépendante et peut s'autosaisir de tous sujets relevant de ses compétences,
- Un conseil municipal des jeunes en cours d'installation,
- Le café des élus, qui permet l'organisation mensuelle de rencontre avec les habitants dans leur quartier.

Création de commissions extra-municipales

Un autre dispositif essentiel a fait l'objet d'une délibération lors du conseil municipal du 8 novembre 2022. Il concerne la mise en place de Commissions extra-municipales ouvertes adossées aux commissions municipales existantes (réservées aux élus) où pourront siéger, avec les élus, des citoyens qui en auront exprimé le souhait.

Les objectifs de ces commissions extra-municipales sont d'associer les citoyens volontaires à la vie de la commune en leur permettant de s'intéresser et de s'impliquer dans les thématiques propres aux différentes commission municipales pour co-construire l'action publique avec les élus. Elles doivent permettre d'enrichir et d'orienter l'action municipale grâce aux propositions faites par les citoyens, de faire bénéficier la commune de leurs compétences et de leurs connaissances du terrain, de permettre l'émergence de projet à l'initiative des citoyens.

Concrètement, les personnes intéressées doivent s'inscrire en ligne sur le site de la Ville ou remplir un formulaire papier disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville en précisant la ou les commissions auxquelles elles souhaitent participer. Une fois l'inscription validée, la personne membre recevra pour chaque commission une convocation et son ordre du jour (comme pour une commission municipale).

Retrouvez toutes les informations concernant la création des commissions extra-municipales sur www.murs-erigne.fr/citoyenne/commissions-extra-municipales

[Contact : Lucille Naudin au 02 41 79 51 04 ou à administration.generale@ville-murs-erigne.fr]

